

Bluewin Infos - 25 juin 2007

Droits humains :

La Suisse doit faire des progrès, selon Amnesty International.

SUISSE

La Suisse doit faire des progrès en matière de droits humains, estime Amnesty International. La plupart des violations commises par la police restent impunies, et la délégation de tâches à des entreprises privées pose des problèmes.

(ats) - AI Suisse a présenté à Berne son rapport « Suisse : police, justice et droits humains », qui porte sur une trentaine de cas survenus dans quatorze cantons ces dernières années. Il constate de nombreuses violations des droits humains commises par la police suisse.

Plus grave, selon l'organisation, la plupart de ces violations sont restées impunies : les agents impliqués n'ont pratiquement jamais été condamnés, parce qu'il n'y a pas eu d'enquêtes ou que l'enquête n'a pas été indépendante et exhaustive.

Le rapport critique également les équipements dangereux utilisés, comme les gaz lacrymogènes dans les espaces fermés, les balles colorantes ou les pistolets à électrochocs. Il évoque en outre, les interventions contre des groupes-cibles particuliers : requérants d'asile, personnes de couleur, altermondialistes ou supporters de football.

Enfin, la délégation de tâches policières à des entreprises de sécurité privées pose des problèmes du fait que leur personnel n'est « absolument pas formé au respect des droits humains »

Suite à ce rapport, Amnesty International va lancer ces prochains mois une campagne dans six cantons : GE, VD, ZH, BE, SO, BS et organiser des tables rondes en août-septembre avec les responsables des polices concernées.

A Genève :

Récemment, une personne de couleur (mais genevoise) a été arrêtée par huit policiers, alors que ce bon père de famille de trois jeunes filles, (dont l'une est majeure et universitaire) allait en consultation médicale pour l'une d'entre elles.

Une plainte pour lésions corporelles et intimidation a été déposée contre la police. Voici quelques extraits de cette plainte :

- Arrestation musclée par huit policiers.
Résultat : lésions à l'épaule et au bras ayant nécessité un traitement médical prolongé, le port d'une attelle et un arrêt de travail. Puis perte de celui-ci suivi du chômage.
- La personne arrêtée n'a montré aucune résistance et n'a pas répondu à l'agent qui ironisait et lui soufflait la fumée de sa cigarette au visage.
- Un agent l'a profondément humilié par le ton de sa voix.
- Il lui a baissé le bonnet qu'il portait jusqu'à la bouche et ne le lui a levé qu'à l'arrivée au poste de police de Carl-Vogt. La victime menottée ne pouvait pas se tenir dans le véhicule de police. Il est même tombé.

Aucun des agents présents n'a fait montre de retenue voire de remontrances envers les collègues impitoyables.

Aucun fait concernant la victime ne justifiait de telles brutalités, si ce n'est du pur racisme.

Nous avons eu connaissance d'autres cas et pas seulement à Genève.

30 juin 2007

Leïla Elisabeth Pellissier